

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**DU CONSEIL MUNICIPAL.**Commune de **DORAT**
Département du **PUY DE DÔME****Séance du 24 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 18/11/2025.

Étaient présents: Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Mme Tiphaine FLORES, Arlette RELLIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents: Mmes Eliane AUBERGER, Florence HENRY, M. Raymond CHEMISSER

Procurations: Mme Eliane AUBERGER à Monsieur Thomas BARNERIAS
Mme Florence HENRY à Monsieur Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
n° 251124-06

Procédures de « bien sans maître »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1123-1 et L. 1123-2

Vu le Code Civil et notamment son article 713,



Dans l'intérêt du maintien et de l'entretien des bords de la Dore sur le territoire de la Commune et afin de mettre en place une gestion des milieux aquatiques plus adaptée au bassin versant et coordonnée avec la préservation des milieux aquatiques qui fournissent l'eau potable,

Il conviendrait de lancer une procédure afin d'intégrer au patrimoine communal plusieurs parcelles qui n'ont potentiellement pas de propriétaire connu, savoir :



DCM du 24/11/2025

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZA	3	Le Bois de Geai	00ha 14a 50ca
ZA	4	Le Bois de Geai	00ha 08a 90ca
ZA	5	Le Bois de Geai	00ha 06a 90ca
ZA	118	Chabrette	00ha 47a 50ca
C	346	Croix Maroux	00ha 15a 20ca
C	348	Croix Maroux	00ha 37a 20ca
C	493	Le Vergetou	00ha 24a 65ca
C	548	Les Laisses	00ha 39a 65ca
C	550	Les Laisses	00ha 20a 00ca
C	546	Les Laisses	00ha 89a 20ca
C	557	La Plaine	01ha 14a 70ca
C	962	Thiouitere	00ha 22a 10ca

TOTAL SURFACE 04ha 40a 50ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure qui permettra d'incorporer dans le patrimoine de la commune les parcelles ci-dessus dont le propriétaire ne serait pas identifié.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, le 24/11/2025.

Le maire,
Thomas BARNERIAS

Le secrétaire de séance,
Rémy SOLER

